

« Suite au mouvement mondial de déréglementation initié au début des années 1980, s'est imposée la nécessité de distiller au sein de nos cultures médiatiques respectives l'idée que le secteur de la communication audiovisuelle constitue un domaine stratégique, dans le cadre de la société de l'information, qui exige un degré élevé de planification intégrée, de gestion efficiente et de suivi rigoureux, en somme une vigilance permanente dont l'enjeu consiste notamment en la garantie du pluralisme et la préservation de la diversité culturelle, dans un environnement de plus en plus globalisé ... Cette urgence a logiquement généré l'existence d'instances de régulation dans la plupart des Etats africains, puis a naturellement débouché, à l'échelle continentale, sur la création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication ».

**Ahmed Ghazali**  
Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Maroc

«... Les instances de régulation, surtout celles de nos démocraties en construction, sont chargées d'organiser et de garantir, conformément aux lois, l'expression des différents courants d'idées et d'opinions. Dans cet exercice et face à une mondialisation plus exigeante, de nombreux défis s'imposent aux organes de régulation de la communication, qui nécessitent que l'on dépasse le cadre étroit de nos Etats pris individuellement ».

**Filippe Sawadogo,**  
Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Burkina Faso

« La régulation de l'audiovisuel est aux prises avec des phénomènes économiques et technologiques qui dépassent les frontières, et qui nous imposent des échanges d'informations, et des réflexions communes. Les débats qui ont lieu actuellement autour du phénomène de la convergence numérique et de la mondialisation des marchés ne sont pas plus français qu'allemands, américains, ou japonais. Ils se posent également à l'ensemble des pays en développement, et ils peuvent avoir, sur le continent africain des prolongements tout à fait importants ».

**Hervé BOURGES**  
Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, France

« Né de la volonté des instances de l'ensemble du continent africain de mieux remplir leur mission de défense de la liberté d'expression et d'information, et de régulation de la communication, le RIARC est un instrument de coopération au service des instances membres, bâti par elles et sur la base de leur participation et collaboration actives ».

**René Mègnihou DOSSA**  
Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, Bénin

« Following the world movement of deregulation initiated at the beginning of the Eighties, there was a need for distilling within our respective media cultures the idea that the sector of audiovisual communication constitutes a strategic field, within the framework of the information society, which requires a high degree of integrated planning, efficient management and rigorous follow-up, in sum a permanent vigilance whose stake consists particularly in the guarantee of pluralism and safeguarding of cultural diversity, in a globalized environment ... This urgency logically generated the existence of regulatory authorities in the majority of African States, then naturally led, on a continental scale, to the creation of the African Communication Regulation Authorities Network ».

**Ahmed Ghazali**  
President of the High Authority for Audiovisual Communication, Morocco

«... The regulatory authorities, especially those of our democracies in progress, are in charge of organizing and guaranteeing, in accordance with the laws, the expression of various currents of ideas and opinions. In this exercise and in respect of a more demanding globalization, many challenges that are essential to the communication regulatory bodies require exceeding the narrow framework of our States taken individually ».

**Filippe Sawadogo,**  
Minister for the Culture, Tourism and Communication, Burkina Faso

« The regulation of the audiovisual sector is facing economic and technological phenomena which surpass the boundaries, and impose exchanges of information between us, and joint reflections. The debates which currently take place about the phenomenon of digital convergence and market globalization are not typically French, German, American, or Japanese. They also arise to all the developing countries, and they can have, on the African continent, significant effects ».

**Herve BOURGES**  
President of the Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, France

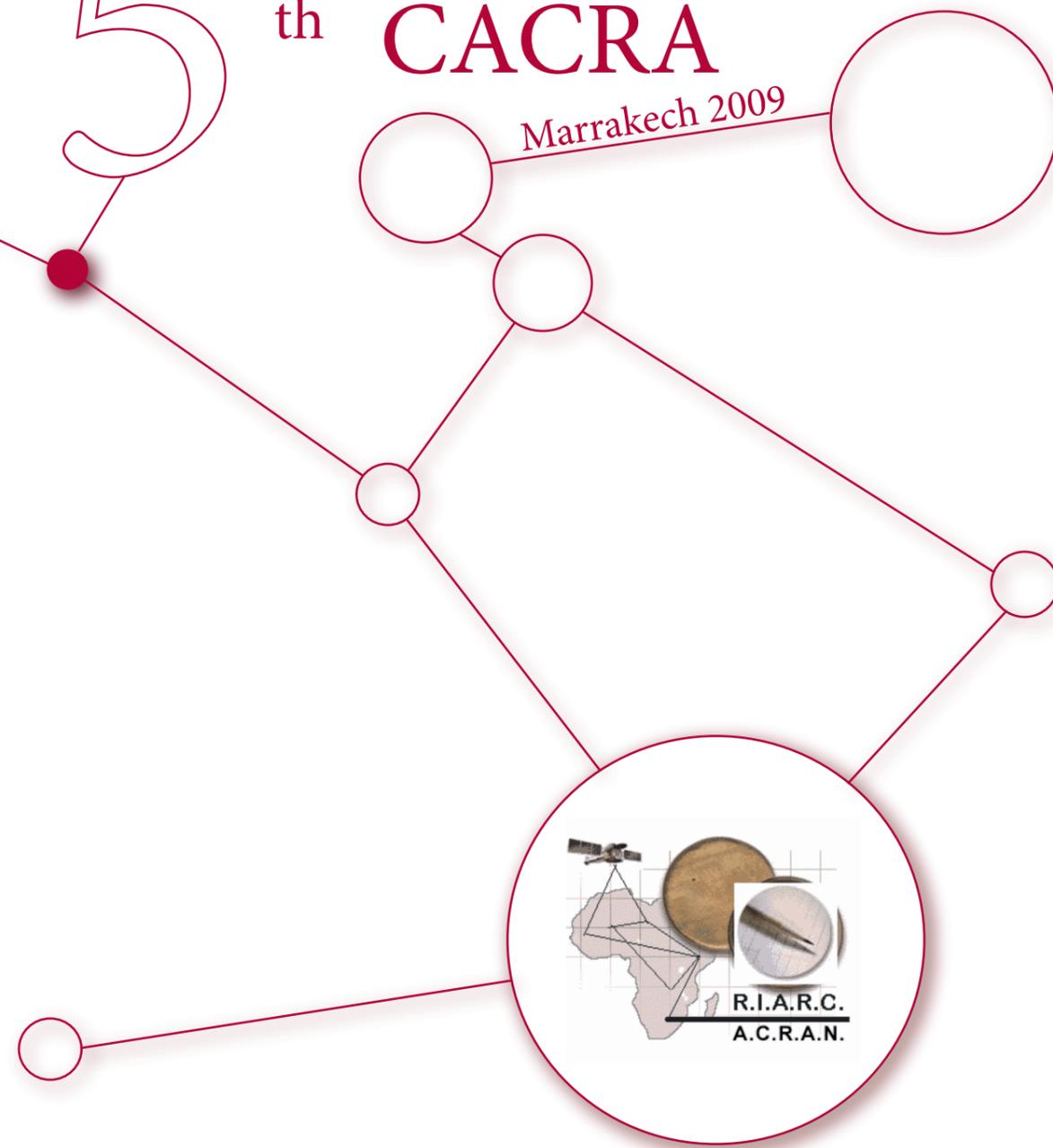
« Born from the will of all the African authorities to better fulfil their mission of defending the freedom of speech and information, and regulating the communication, ACRAN is a tool of cooperation to account of the member authorities, built by them and on the basis of their active participation and collaboration ».

**Rene Mègnihou DOSSA**  
President of the High Authority of The Audiovisual and Communication, Benin

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

# 5<sup>ème</sup> CIRCAF th CACRA

Marrakech 2009



## RIARC

## ACRAN

### LE RÉSEAU

### THE NETWORK



**I. HISTORIQUE ET CONTEXTE** (4)

**II. OBJECTIFS ET MISSIONS** (8)

**III. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT** (12)

**IV. ENJEUX ET PERSPECTIVES** (16)

**I. HISTORY AND CONTEXT** (4)

**II. OBJECTIVES AND MISSIONS** (8)

**III. THE DEVELOPMENT PLAN** (12)

**IV. STAKES AND PROSPECTS** (16)

• Parlant des éléments moteurs du nouveau paysage médiatique africain, le Président Adanlin disait au début de la décennie écoulée que «...*la conquête des libertés publiques, notamment la liberté d'expression et la liberté d'association, fruit de la vague de démocratisation qui a inondé l'Afrique au début des années 90, a permis de jeter un regard nouveau sur les moyens de communication de masse constituant jusque-là un monopole de nos divers Etats...*». Il précisait à cette occasion combien «...*il devenait du coup indispensable de mettre en place de nouvelles règles et structures afin d'assurer à ce secteur sensible un cadre légal d'évolution*», rappelant que c'est pour répondre à cette exigence que les instances de régulation de la communication dans nombre de pays africains «*ont éprouvé le besoin de se doter d'un creuset d'échange et de coopération* ».

L'idée de création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication a commencé à se dessiner effectivement au milieu des années 1990, pour être traitée l'une des toutes premières fois, de manière formelle, lors du colloque de Cotonou en avril 1996. Réunies pour réfléchir sur les stratégies à développer en faveur du renforcement du pluralisme audiovisuel, les instances de régulation de vingt-trois pays africains mirent en place un dispositif commun de fonctionnement en vue d'examiner les différents scénarios d'une coopération visant à encourager les échanges d'expériences et l'assistance mutuelle, dont l'étude prospective fut confiée à la HAAC du Bénin.

Au cours de la Rencontre des membres du Présidium et des Présidents des commissions du Premier Colloque des Instances Africaines de Régulation de la Communication, tenue à Cotonou en avril 1997, sous l'égide de la Fondation F. Ebert, de l'UNESCO et de la HAAC, un état des lieux sur les étapes de concrétisation du projet de réseau permit aux intervenants de définir plus concrètement la forme et les caractéristiques à retenir pour l'établissement de ce cadre panafricain d'entraide sectorielle.

A l'occasion de la réunion des bailleurs de fonds intervenant en appui aux médias africains, tenue à Bellagio en septembre 1997, l'élaboration d'un cadre cohérent de coopération avec les instances africaines de régulation aida, grâce à la prise en compte des différences institutionnelles entre les pays de tradition anglophone et francophone, à avancer plus clairement vers la mise en place d'un réseau continental, pouvant concourir à renforcer la reconnaissance juridique et à améliorer l'autonomie, la position et le fonctionnement de ses membres, notamment grâce à la circulation de l'information et à la concertation technique.

L'Atelier thématique sur les modalités de fonctionnement du projet de réseau, qui se déroulera lors de la Rencontre de Bamako, en novembre 1997, où seront débattus les thèmes de «L'indépendance des instances africaines de régulation» et de «L'harmonisation des législations relatives à ces instances», constitua sans nul doute un autre jalon important dans le processus de création de notre plate-forme continentale, lorsque les représentants de quatorze pays africains s'accordèrent sur les principaux axes d'une stratégie commune de défense des identités culturelles africaines. En effet, c'est à l'issue de ce colloque que sera pris rendez-vous, à Libreville au Gabon, pour tenir la réunion constitutive du Réseau des Instances Africaines de Régulation (RIARC) et institutionnaliser sa Conférence bisannuelle (CIRCAF).

• Speaking about the driving force of the new African media landscape, President Adanlin said at the beginning of the past decade that «... *the conquest of public freedoms, in particular the freedom of speech and the right of association, as a result of the democratization wave which flooded Africa at the beginning of the Nineties, allowed a new glance on mass communication means which constituted until now a monopoly of our various States...*». He specified on this occasion how much «... *It became, hence, essential to set up new rules and structures in order to ensure this significant sector a legal framework of evolution* », recalling that it is for this purpose that communication regulatory authorities in many African countries «*felt the need for a crucible of exchange and cooperation* ».

The idea of creating the African Communication Regulation Authorities Network started to take shape, in fact, in the middle of the Nineties, to be dealt with for the very first times, in a formal way, during the Colloquium of Cotonou in April 1996. Gathered to think about developing strategies for the reinforcement of audiovisual pluralism, the regulatory authorities of twenty-three African countries put in place a joint device of operation in order to examine the various scenarios of a cooperation aiming at the promotion of experience sharing and mutual assistance, which exploratory study was entrusted to the HAAC of Benin.

During the meeting of the Presidium and the Presidents of the commissions of the first Colloquium of the African Authorities of Communication Regulation, held in Cotonou on April 1997, under the aegis of the F. Ebert Foundation, UNESCO and the HAAC, an assessment of the concretization stages of the network's project allowed the speakers more concretely to define the outline and characteristics for the implementation of this African framework of mutual assistance.

At the meeting of the backers supporting the African media, held in Bellagio on September 1997, the launching of a coherent framework of cooperation between the African regulation authorities helped, thanks to the consideration of the institutional differences between the English-speaking and French-speaking countries, to move ahead towards the putting in place of a continental network likely to contribute to reinforce the legal reconnaissance and improve the autonomy, position and operation of its members, thanks especially to information flow and technical mutual guidance.

For sure, the thematic workshop on the operation procedures of the forecasted network, which took place at the Meeting of Bamako, on November 1997, where the topics of « the independence of African regulatory authorities » and « the harmonization of legislations relating to these authorities » were discussed, prepared the ground for the creation of our continental platform, when the representatives of fourteen African countries agreed on the principal axes of a joint strategy of defending the African cultural identities. Indeed, at the end of this conference, an appointment was made to convene in Libreville in Gabon, to hold the foundational meeting of African Communication Regulation Authorities Network (ACRAN) and institute its bi-annual Conference (CACRA).

Par la suite, sur invitation de l'ICASA d'Afrique du Sud, se tiendra en Septembre 2002 à Johannesburg, la deuxième CIRCAF, Première Conférence des Présidents du RIARC, ayant abouti à des résultats essentiels, tels que la consécration d'une position africaine en matière de régulation de la communication ou bien la réaffirmation de la volonté de faire de cette régulation un vecteur du développement durable. Au niveau juridique et organisationnel, la Convention de Libreville sera amendée pour, d'une part, avaliser l'Accord siège de Cotonou, d'autre part, adopter le principe d'un plan d'action biennal d'activités, et enfin, valider la procédure tendant à l'approbation du Règlement Intérieur et Financier du Réseau.

Preuve de la maturité grandissante de notre Réseau, dans le sillage de l'approbation de la version modifiée du Règlement Intérieur et Financier en Octobre 2004, à Johannesburg, la troisième CIRCAF connaîtra en mai 2005, à Maputo, la validation du plan stratégique 2005-2007 et l'adoption de la version modifiée de la Convention de Libreville, en même temps que l'intégration de la thématique novatrice de la « Régulation effective des contenus de la communication sociale dans le contexte de la convergence technologique ».

Événement également mémorable dans la vie du RIARC, la quatrième CIRCAF de Ouagadougou, en juillet 2007, s'est axée sur la question de la disparité des contextes juridiques et de leur pertinence à l'heure des TIC, ainsi que sur la problématique de l'expansion de la diffusion transfrontalière, à travers l'étude du thème « Les médias de service public et les défis de la convergence en Afrique ». Initié à Dar-Es-Salam en mai 2006, pour se poursuivre à Cotonou en novembre 2006, le long et sérieux processus de préparation de cette réunion sera l'explication première de sa réussite, comme le prouvent les six faisceaux de recommandations qui en seront issus, traitant de sujet aussi importants que la protection de l'enfance et des publics vulnérables, la préservation du patrimoine audiovisuel africain ou les modalités de financement du service public des médias.

Signe de l'âge de raison, la Conférence de Ouagadougou connu un intense huit-clos des Présidents, où fut examiné pour la première fois le rapport financier, ouvrant de nouvelles perspectives en matière de gouvernance financière et administrative du RIARC. Cette Conférence acceptera également la candidature du Maroc pour abriter les assises de la cinquième CIRCAF, qui se tient présentement à Marrakech, au lendemain de l'inauguration de notre nouveau siège à Cotonou, fin octobre 2009, et un peu plus d'une année après le dixième anniversaire du RIARC, somptueusement fêté en août 2008 à Abidjan.

• In the furtherance of these key-events, the debate about the feasibility of the recommendation relating to the "creation of a permanent sub-regional, regional or continental space of dialogue" would be answered concretely during the Meeting of Paris, in March 1998, where resolutions were taken concerning, on the one hand the means of assistance to the operation of the future network's various activities and on the other hand, the methods of supporting its foundational meeting. As a result of a common African will, the first CACRA took place as envisaged in Libreville, on June 1998, where the Convention bearing creating of ACRAN was adopted and signed on the spot by eleven African Authorities of Regulation, materializing thus, at the structural and organizational levels, the wish expressed one year before in Bamako.

Signed on December 04, 2000 in Cotonou, the Headquarters agreement between the Government of the Republic of Benin and ACRAN granting to the latest facilities, immunities and privileges and entrusting to the HAAC the executive secretariat, constituted in this respect the outcome of a determination to endow this new framework of exchange with the adequate resources for an efficient operation.

Thereafter, on invitation of the South African ICASA, the second CACRA was held on September 2002 in Johannesburg, where the First Conference of the Presidents of the ACRAN led to significant results, such as the consecration of an African position as regards communication regulation and the reassertion of the will to make of this regulation a vector of sustainable development. At the legal and organizational level, the Convention of Libreville was amended for, on the one hand, endorsing the Agreement of Cotonou regarding the Headquarters, on the other hand, adopting the principle of a bi-annual action plan, and finally, validating the procedure alluding to the approval of the Internal and Financial Regulation of the Network.

As an evidence of the growing maturity of our Network, in the wake of the approval of the amended version of the Internal and Financial Regulation on October 2004, in Johannesburg, the third CACRA knew on May 2005, in Maputo, the corroboration of the strategic plan 2005-2007 and the adoption of the Libreville Convention's amended version, and, at the same time, the integration of an innovative set of themes which is the "effective regulation of contents of social communication in the context of technological convergence".

The fourth CACRA of Ouagadougou, in July 2007, also an outstanding event in ACRAN's life, was centred on the issue of the disparity of legal contexts and their relevance at the time of ICT, as well as the problems of the growth of transborder broadcasting, by studying the topic of "the public service media and the challenges of convergence in Africa". Initiated in Dar-Es-Salam on May 2006, to be carried on in Cotonou on November 2006, the long and serious process of this meeting's preparation was the reason for its success, as it shows from its six sections of recommendations dealing with topics as important as child and vulnerable audience welfare, the safeguarding of African audiovisual inheritance or the ways of financing public service media.

As a sign of the Network's maturity, the Ouagadougou Conference in 2007 witnessed an intense Presidents' meeting where, for the first time, the financial statement was examined, opening new prospects for ACRAN's financial and administrative governance. This Conference accepted also the application of Morocco to hold the fifth CACRA, which is now taking place in Marrakech, shortly after the inauguration of our new headquarters in Cotonou, by the end of October 2009, and more that a year after ACRAN's tenth anniversary, celebrated sumptuously on August 2008 in La Côte d'Ivoire.

Né de cette double contingence qu'est, d'une part, la démocratisation progressive de la plupart des régimes politiques africains et, d'autre part, la libéralisation croissante des secteurs de la presse écrite et de la communication audiovisuelle, notre Réseau a été conçu dès l'origine comme un instrument continental d'intégration.

Bien plus qu'une simple structure multilatérale tendant à soutenir une revendication sociopolitique ou une vue de l'esprit, le RIARC constitue avant tout une organisation voulant permettre la mise en commun des énergies plurielles des différentes instances africaines de régulation, en vue de mieux valoriser le rôle primordial des médias dans leur combat pour la préservation de notre diversité culturelle au niveau mondial et de notre pluralisme politique aux plans régional, national et local.

En effet, comme le rappelle le Plaidoyer pour un RIARC opérationnel, la presse écrite et le secteur audiovisuel aujourd'hui en Afrique « ...ne sont plus la chasse gardée des hommes politiques exerçant le pouvoir d'Etat », ils sont devenus « ...un véritable domaine d'activité économique... ». Néanmoins, ces structures encore généralement « ...mal ordonnées, évoluent dans un environnement juridique trop souvent approximatif ».

Lieu privilégié de solidarité et de partenariat permanent, d'échange d'information et d'expériences entre régulateurs africains, notre Réseau se veut par conséquent un formidable instrument pour soutenir et professionnaliser davantage ces médias, dans les différents pays de cette immense et plurielle aire géographique et culturelle.

Cette vision prospective et pragmatique de l'action du RIARC impliquait alors la définition d'objectifs sectoriels précis, clairs et réalistes, prenant en considération la participation et le soutien des organisations internationales et régionales, des agences de coopération, des fondations privées, des gouvernements africains et des associations des professionnels de la communication qui ont naturellement vocation à l'accompagner dans sa marche vers un fonctionnement effectif et efficient, afin d'être en mesure de promouvoir pleinement de nouvelles pratiques régulatrices en faveur du renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la paix sur notre continent.

Sur le plan de l'orientation générale, les objectifs de notre Réseau furent clairement définis au sein de la Convention de Libreville en 1998, qui visent notamment à la consolidation de l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de chacune de ses Instances membres par la synergie des échanges ou bien encore à l'accroissement de l'aptitude du RIARC à représenter notre modèle de régulation africain dans les forums mondiaux et auprès des institutions internationales de développement économique et social.

Ainsi, de manière plus exhaustive, le Réseau a pour objectifs statutaires primordiaux ceux :

- D'offrir aux instances africaines de régulation de la communication un cadre formel de rencontres, de concertation et d'échanges en vue de faciliter la réussite de leurs missions respectives ;

Born from a double contingency which is, on the one hand, the graduated democratization of the majority of African political regimes and, on the other hand, the increasing liberalization of the press and the audiovisual communication sectors, our Network was envisioned from the beginning as a continental integration tool.

More than a multilateral structure tending to support a socio-political claim or a vision, ACRAN is primarily an organization longing to allow the pooling of many energies from various African regulation authorities, for a better development of the paramount role of the media in their struggle to safeguard our cultural diversity on an international scale, and our political pluralism at regional, national and local levels.

Indeed, as recalled by the Plea for an Operational ACRAN, the newspaper industry and the audiovisual sector in Africa, today, « ... are no more the private ground of the politicians exerting the State power », they became « ... a true sphere of economic activity... ». Nevertheless, these structures still generally « ... badly ordered, evolve in a legal environment often fairly accurate ».

As a privileged commonplace for solidarity, permanent partnership, exchange of experience and information between African regulators, our Network aspires to be consequently a tremendous device to support and professionalize more the media, in many countries belonging to this huge and plural area, both in geographical and cultural terms.

This prospective and pragmatic vision of ACRAN's action implies then the definition of clear-cut, concrete and realistic objectives, taking into account the participation and the support of international and regional organizations, cooperation agencies, private foundations, African governments and communication professional societies that have naturally vocation to accompany its course towards an effective and efficient operation, in the prospect of fully promoting new regulating practices to reinforce democracy, good governance and peace in our continent.

On the level of its general orientation, our Network's objectives were clearly defined by the Convention of 1998, aiming in particular at the consolidation of the technical, professional and institutional authority of its members, specifically through the synergy of intellectual and material exchanges, or even at increasing ACRAN's capacity to represent our African mode of regulation in the world forums and beside international institutions dedicated to economic and social development.

Thus, exhaustively, the Network defines its major statutory objectives as follows:

- Dower the African communication regulation authorities with a formal framework of meetings, dialogue and exchanges in order to smooth the progress of their respective missions ;

## II. OBJECTIFS ET MISSIONS

## II. OBJECTIVES AND MISSIONS

- De développer, entre les instances membres, des échanges d'idées et d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions ;

- D'offrir aux instances membres une structure technique opérationnelle, fiable et efficace capable de collecter, de traiter ainsi que de partager l'information, les données et toutes autres ressources intellectuelles ou matérielles nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

- D'organiser, entre les instances membres, une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique soit sous sa responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires ;

- De renforcer le développement de toutes les structures et de tous les moyens de communication à l'intérieur des pays membres ainsi que sur le plan régional ;

- De contribuer à asseoir l'autorité du RIARC dans les forums internationaux et régionaux, toutes les fois que seront traités des problèmes ayant trait à la communication audiovisuelle ou à sa régulation, afin de faire du RIARC un interlocuteur privilégié des organes délibérants des instances internationales ou régionales de développement.

D'un point de vue purement opérationnel, le RIARC peut avoir recours, en vue d'atteindre ses objectifs, aux moyens d'actions suivants :

- La formation du personnel au traitement des données et à l'utilisation d'un serveur ;

- La fourniture de l'équipement approprié pour le traitement, les transmissions et les téléchargements des données à partir d'un serveur ;

- L'organisation de colloques thématiques qui favorisent le contact, ainsi que l'échange d'informations et d'expériences entre les instances membres ;

- La publication de bulletins ou revues traitant de questions entrant dans son champ de compétence.

L'évolution des technologies et des modes de consommation ayant démontré que la mondialisation convergente exige que la liberté, la diversité et la pluralité d'expression ne soient pas abandonnées aux seules lois du marché, le RIARC se veut, à l'heure où le formatage culturel ne cesse de progresser, une force de créativité et d'innovation dans la sphère de compétence des instances de régulation africaines, capable de renforcer leurs capacités internes par la coopération, afin qu'elles soient en mesure de promouvoir collectivement un nouveau modèle de gouvernance capable de relever le défi d'un contenu et d'un contenant de qualité.

- Develop exchanges of ideas and experiences between the member authorities, on issues connected to their missions;

- Endow the member authorities with a know-how, reliable and effective structure able to collect, assess and share information, data and all other intellectual or material resources necessary to the achievement of their mission;

- Organize a close cooperation in the field of training and technical assistance between the member authorities, either under its own supervision, or in collaboration with other structures having similar activities;

- Enhance all the structures and means of communication inside the member States, as well as at the regional level;

- Contribute to set the authority of ACRAN at the international and regional forums, every time that an issue relating to audiovisual communication or its regulation is raised, in order to make ACRAN a privileged interlocutor for the deliberating structures of the international or regional development institutions.

From a purely operational point of view, and in order to achieve its goals, ACRAN can use the following means of actions :

- Staff training in data processing and the use of a server;

- Acquisition of the suitable equipment for the assessment, transmission and downloading of data from a server;

- Organization of thematic colloquiums enabling the contact, as well as the experience and information exchange, between the member authorities;

- Publishing of newsletters or reviews dealing with issues relating to its field of competence.

The evolution of technologies and modes of consumption demonstrated that the converging globalization requires that freedom, diversity and plurality of expression should not be left to the sole market laws. Therefore, when the cultural formatting is unceasingly progressing, ACRAN needs to be a force of creativity and innovation in the competence sphere of African regulatory authorities, able to enhance their internal capacities through cooperation, so that they could collectively promote a new mode of governance likely to take up the challenge of the content and "container" quality.

Vouloir la régulation, «...c'est donc en accepter les exigences économique, éthique, intellectuelle et politique », nous disait le Pr. Séry Bailly lors du Colloque international tenu à Yamoussoukro en 2008, sur le thème « Régulation, démocratie et bonne gouvernance », en marge de la célébration du dixième anniversaire du RIARC.

Et c'est exactement l'idée que défendait le Président Boyon, une année auparavant lors de la quatrième CIRCAF à Ouagadougou, lorsqu'il affirmait que «La création du RIARC est indissociable du développement des libertés publiques, de la démocratisation et de la libéralisation des médias en Afrique », et que par conséquent cette dernière «... doit profiter à tous... et ... devenir un puissant levier pour répondre aux attentes de nos sociétés ».

Le RIARC s'est constitué pour permettre le dialogue entre les institutions africaines, quelle que soit leur langue, sur les problématiques qui leur sont communes, mais aussi pour affirmer avec force que l'Afrique est devenue une puissance audiovisuelle avec laquelle il faut compter et qui ne doit en aucun cas être tenue à l'écart de la révolution numérique.

Pour ce faire, la nécessité d'une réglementation adaptée à chaque pays mais évoluant dans un cadre continental commun est devenue un impératif sérieux, qui impliquait le besoin d'un plan de développement cohérent, sans lequel notre Réseau peinerait à se développer harmonieusement, pour jouer pleinement sa partition dans la complexe symphonie de l'intégration régionale.

Conscients de cette situation, les organes dirigeants du RIARC ont mandaté son Comité Technique, dès le début de cette décennie, pour étudier la démarche à suivre en vue de le doter des moyens à la hauteur de ses ambitions. Réuni en Aout 2005, au siège du Secrétariat Exécutif du Réseau à Cotonou, ce Comité s'est attelé à faire du Plan de développement du RIARC un programme d'action réaliste comportant des projets concrets, dont les buts à moyen terme était de doter le Réseau d'un mécanisme de réflexion et de débat sur le rôle de la communication audiovisuelle et la nature de sa régulation ; d'affilier l'organisation aux réseaux spécialisés dans les domaines de la communication ; et enfin de concevoir un plan de formation pratique du personnel des instances membres, notamment en matière de suivi des programmes des radios et télévisions.

Pour répondre pragmatiquement à ces préoccupations, le Plan de développement du RIARC fut décliné à travers dix projets :

**Projet 1** : L'établissement d'un Répertoire des Instances Africaines de Régulation de Communication, répertorient méthodiquement la multitude de statuts juridiques, afin d'avoir une vision réelle de ce paysage institutionnel, sectoriel, et pour le moins hétéroclite.

**Projet 2** : L'étude et l'identification des actions pertinentes à mener en vue d'une harmonisation des textes instituant et régissant les Instances de Régulation de la Communication en Afrique ;

To want the regulation, «... is thus to accept its economic, ethical, intellectual and political requirements », as Pr. Séry Bailly told at the international colloquium held in Yamoussoukro in 2008, on the topic « Regulation, democracy and good governance », during the celebration of ACRAN's tenth anniversary.

This is exactly the idea that President Boyon defended, one year before, during the fourth CACRA in Ouagadougou, when he declared that « the creation of ACRAN could not be dissociated from the development of public freedoms, democratization and liberalization of the media in Africa », and accordingly the latter «... must benefit all... and ... become a commanding lever for response to the expectations of our societies ».

ACRAN was constituted to embody the dialogue between African communication regulatory institutions, whatever their language, on common issues. Besides, it establishes that Africa has become an audiovisual pole to be taken into account and which should in no case be kept away from the digital revolution.

For this reason, it is necessary to develop a regulation adapted to each country but evolving within a common continental framework. This implies the need for a coherent development plan, without which our Network would toil to develop harmoniously, to fully play its partition in the complex symphony of regional integration.

Aware of this condition, the leading bodies of our Network, since the beginning of this decade, put its Technical Committee in charge of looking into the measures likely to endow it with means up to its aspirations. Meeting on August 2005 in Cotonou, this Committee made of the Development Plan a realistic action plan, composed of concrete projects which medium-term goals were to endow the Network with a device of reflection and debate on the role of audiovisual communication and the character of its regulation; to affiliate the organization to networks specialized in the communication fields; and finally to conceive a practical staff training plan for member institutions, in particular as regards the radio and TV programs monitoring.

In order to respond pragmatically to these concerns, the ACRAN Development Plan was expanded in ten projects:

**Project 1** : The setting up of a Directory of African Communication Regulation Authorities, indexing methodically the large number of legal statutes, to have a clear idea about this institutional, at the very least heteroclitic, landscape.

**Project 2** : The study and identification of the relevant actions to be carried out for the harmonization of the legal texts instituting and governing the African Communication Regulation Authorities;

**Projet 3 :** L'analyse des démarches pouvant faire du RIARC, en tant qu'institution panafricaine spécialisée en matière de régulation de la communication, un interlocuteur privilégié des organisations régionales et internationales de développement pour les questions relevant de sa compétence.

**Projet 4 :** Le développement, en amont et en aval, d'un partenariat actif du réseau avec les organismes de formation, d'échanges et de coopération en matière de communication tels que l'URTNA, le CIRTEF, le CESTI, l'UIT ou le NAFTAI.

**Projet 5 :** La fructification de la coopération, tant au plan multilatéral que bilatéral, avec les plateformes consœurs œuvrant pour le développement des Instances de Régulation de la Communication.

**Projet 6 :** L'optimisation et la dynamisation des fonctions de « relais » ou « antennes » du RIARC, afin de tendre toujours plus vers la communication parfaite que suppose la notion de réseau, entre les différentes Instances membres, entre la Présidence et le Secrétariat Exécutif et entre ces derniers et les autres Instances.

**Projet 7 :** La mise en place d'un Site web et d'une base de données, permettant de centraliser et de disposer en permanence de toutes les informations, mises à jour, relatives aux instances membres et au Réseau, tout en assurant leur circulation rapide par un Intranet.

**Projet 8 :** l'Outillage des cadres des instances membres, tant sur le plan technique, juridique, qu'administratif, pour une régulation efficace dans ce secteur sensible qu'est l'audiovisuel, notamment en harmonisant les connaissances par la formation et la création d'opportunités d'échanges de compétences.

**Projet 9 :** L'édition d'un bulletin écrit de liaison, outil fondamental pour la connaissance mutuelle des instances membres, mais également pour une meilleure visibilité du RIARC à l'extérieur en termes de communication institutionnelle.

**Projet 10 :** Le façonnement d'un Secrétariat Exécutif opérationnel et performant pour la réalisation de tous les projets mis en chantier.

Convertis en objectifs spécifiques et détaillés en résultats à atteindre, la plupart de ces projet ont été soit largement initiés soit partiellement réalisés, au regard des chronogrammes d'exécution des plans d'actions pour les biennium 2005-2007 et 2007-2009.

Conçu pour répondre aux principales préoccupations du RIARC, notamment celle de remplir avec efficacité ses missions essentielles, le plan de développement s'est donc orienté autour des trois axes principaux que sont la consolidation du Réseau, le développement d'une meilleure connaissance mutuelle et le lancement d'actions en faveur des institutions membres.

L'Etat de mise en œuvre et de suivi de ce plan ont jusqu'à présent fait l'objet d'un audit financier, examiné à Ouagadougou en 2007. Aujourd'hui, à Marrakech, il s'agira pour la cinquième CIRCAF d'en étudier les réalisations sur le plan organisationnel.

**Project 3 :** The analysis of the measures likely to make ACRAN, as an African institution specialized in communication regulation, a privileged interlocutor for the deliberating structures of the international or regional development institutions as far as the issues relating to its competence are concerned.

**Project 4 :** The development, upstream and downstream, of an active partnership of the Network with the organizations of training, exchanges and cooperation as regards communication, like URTNA, CIRTEF, CESTI, ITU, NAFTAI, etc.

**Project 5 :** The improvement of cooperation, both at a multilateral and a bilateral level, with mate platforms working for the development of communication regulation authorities.

**Project 6 :** The activation and optimization of contacts and communication between ACRAN members, as it is required by the notion of network itself, and also between these members, the Presidency and the Executive Secretariat and between the latter and the other Authorities.

**Project 7 :** The putting in of a Web site and a database, to allow centralizing and getting permanently all updates related to the member authorities and to the Network while ensuring their fast spread by Intranet.

**Project 8 :** The fitting out, technically, legally and administratively, of member authorities senior staff for a proficient regulation in this outstanding sector, mainly by harmonizing knowledge trough the training and the creation of opportunities for competence exchanges.

**Project 9 :** The publishing of a newsletter which will be a fundamental tool for mutual knowledge between member authorities, but also for a better outside visibility of ACRAN in terms of institutional communication.

**Project 10 :** The building of an operational and potent Executive Secretariat for the achievement of all the planned projects.

Converted into specific objectives, then detailed in results to achieve, the majority of these projects were either largely initiated or partially realized, in comparison with the execution chronograms of the action plans for the biennium 2005-2007 and 2007-2009.

Since it is conceived to response to the major concerns of ACRAN, specifically the effective fulfilment of its essential missions, the Development Plan is axed on three major steps that are the Network's consolidation, the development of a better mutual knowledge and the implementation of actions in favour of member institutions.

The implementation state and follow-up of this Plan were subjected to a financial audit, examined in Ouagadougou in 2007. Today, in Marrakesh, for the fifth CACRA, it is necessary to study its achievements at the organizational level.



Aujourd'hui plus qu'hier, le RIARC apporte une nouvelle fois la preuve qu'une véritable régulation s'est développée en Afrique, pleinement consciente des enjeux contemporains de l'audiovisuel, que ce soit en termes de défis technologiques, juridiques ou de contenus. Notre Réseau et les instances qui le composent ont commencé à fournir des réponses pertinentes à la question de la régulation future des médias, dans un contexte où les difficultés ne peuvent plus trouver de solutions dans le cadre strictement individuel des Etats.

Les paris du développement et du progrès qui pèsent sur nos moyens de communication, en matière institutionnelle, économique ou sociale, dans les domaines aussi variés que la santé, l'éducation ou la culture ne sont certes pas entièrement relevés. Mais les défis du RIARC sont justement ceux de ces médias, c'est-à-dire ceux-là même des sociétés qu'ils représentent.

Certains des enjeux majeurs, qui sous-tendent l'existence même de notre Réseau, ont été fondamentalement intériorisés par ses instances membres, qui se les sont largement appropriés, notamment pour ce qui a trait au rôle de la communication dans le renforcement de la démocratie et à la nécessité de conjuguer les efforts et les contributions. Lors de la première CIRCAF déjà, le Président Dossa ne disait-il pas qu'avec la création du RIARC, « ...*nos institutions traduisent leur détermination à réussir leur mission respective, grâce à un instrument commun et dynamique de coopération, afin d'éviter à nos jeunes démocraties, tout tâtonnement, ou pire, tout retour en arrière* ».

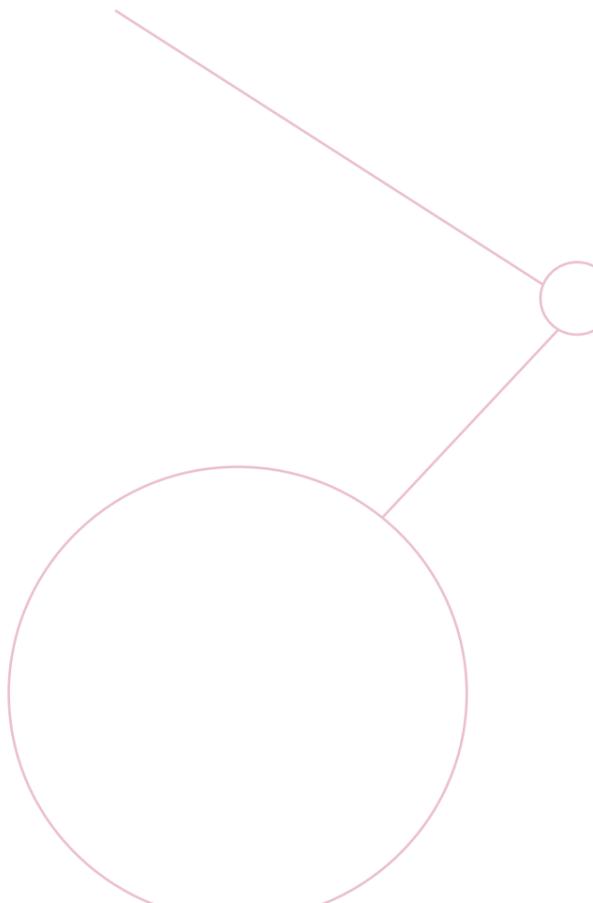
Garantir l'indépendance des régulateurs vis-à-vis du pouvoir politique comme économique, tout en améliorant la formation de nos équipes et en assurant la collecte de données, constitue donc dorénavant l'autre enjeu fondamental du RIARC, dont il devra prendre toute la mesure au regard du domaine en mutation permanente au sein duquel il évolue, caractérisé par des innovations et des progrès fulgurants, afin d'accomplir ses obligations de résultat, dans des délais compatibles avec les échéances nationales, régionales et mondiales.

Après plus d'une décennie de libéralisation et de développement exponentiel des médias en Afrique, notamment avec l'apparition d'un nombre considérable de radios et la percée de l'outil Internet, la redéfinition du concept de régulation est devenue une priorité non seulement pour la plupart des Etats africains, mais aussi pour les acteurs et les bailleurs de fonds qui sont décidés à soutenir ce mouvement.

Today, ACRAN is proving once again that a true regulation has developed in Africa, fully aware of the current stakes of communication regulation, in terms of technological, legal or content challenges. Our Network and the authorities composing it are starting to provide relevant answers to the questions of future regulation of the media, in a context where it is difficult to find out solutions within the strict framework of individual States.

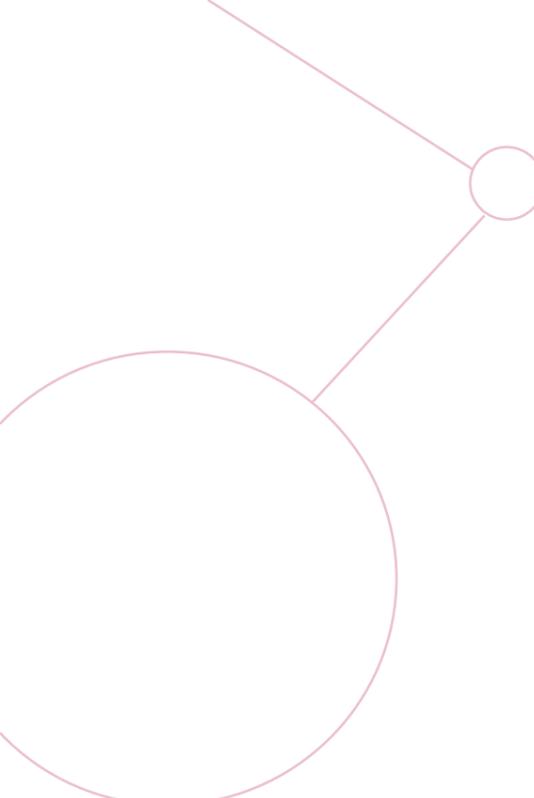
Certainly, the bets of development and progress which our means of communication are, institutionally, economically or socially, facing in many fields such as health, education or culture, are not entirely raised. But, the challenges of ACRAN are precisely the same as these media, i.e. the challenges of the societies that they represent.

Some of the major stakes, underlying even the existence of our Network, were basically interiorized by its member authorities which largely adapted them, in particular those concerning the role of media in reinforcing democracy and the need for combining the efforts and contributions. In fact, during the first CACRA already, President Dossa said that with the creation of ACRAN « ... *our institutions are embodying their determination to make a success of their respective mission, thanks to a common and dynamic instrument of cooperation, in order to avoid groping, or worse, falling behind as far as young democracies are concerned* »..



Thus, the guarantee of the independence of the regulators with respect to the political and economic power, improving, at the same time, our teams' training and data acquisition, constitutes henceforth the other fundamental stake of ACRAN, worth being considered in the shifting field where the Network is evolving which is characterized by dazzling innovations and progress, so as to achieve its obligations of result, within a period compatible with the national, regional and world expiries.

After more than a decade of media liberalization and qualified development in Africa, especially with the emergence of a substantial number of radios and the Internet breakthrough, the concept of regulation must be redefined, not only for the majority of the African States, but also for the stakeholders and the backers who are determined to support this movement.



Par exemple, le développement de nouvelles missions de régulation, de nature économique notamment, qui accompagnent la révolution numérique et la convergence, mettent à mal le modèle traditionnel de nos instances respectives, axé sur les contenus. Il nous appartient donc de démontrer que la régulation des contenus a toujours sa place, car permettant de répondre à des objectifs fixés par et pour le citoyen, que ce soit pour le respect de la dignité humaine, la préservation de nos cultures ou la défense de nos démocraties. Et ce modèle fort de régulation, conçu non pas comme une entrave à la liberté de communication mais au contraire comme un moyen de la préserver, qui convient aux défis qui attendent nos instances, ne pourra être étendu sans l'implication active d'organisations telles que le RIARC.

En effet, notre Réseau devra permettre d'illustrer la diversité culturelle à l'échelle mondiale, celle qui est exprimée dans la Déclaration universelle de l'UNESCO de 2001, en pratiquant cette éthique du dialogue selon laquelle toutes les cultures du monde naissent libres et égales, en complémentarité avec d'autres plates-formes importantes telles que la RIRM ou le REFRAM, dans un travail commun de renforcement des objectifs culturels et sociaux de la régulation. Ainsi, le RIARC devra aussi être une chance pour la création audiovisuelle et le pluralisme des contenus, en facilitant la circulation des œuvres pour mieux faire connaître nos cultures, partager nos talents et rendre les créations africaines accessibles à un vaste public.

Léopold Sédar Senghor parlait d'accéder « ... à la *modernité sans piétiner son authenticité* ».

Notre Réseau, à l'image des institutions qui le composent, est une force de progrès extraordinaire face aux problématiques culturelles, sociales, politiques et économiques que nous pose la mondialisation car, l'audiovisuel, est un facteur de développement.

Dans le long chemin ouvrant l'accès de tous aux nouvelles technologies, le RIARC devra capitaliser sur l'identité forte qui nous fédère pour devenir une vigie par excellence, en même temps qu'un puissant vecteur d'intégration, capable d'assurer un développement respectueux du pluralisme politique, de la diversité culturelle, de la cohésion sociale et des droits humains fondamentaux

Consolider notre mode d'organisation et asseoir les moyens pour remplir toutes nos missions, voilà enfin le dernier enjeu du RIARC, dont dépendent tous les autres, et sur lequel se fondent tous les espoirs, ceux de nos instances de régulation respectives, mais également ceux de nos partenaires, de nos professionnels, de nos médias, de nos Etats et de nos sociétés civiles.

For instance, the development of new regulation missions, particularly those of an economic nature, in the era of digital revolution and convergence, is testing the traditional mode of our respective authorities, centred on contents. Hence, it belongs to us to show that the content regulation is still accurate, because it permits to respond to objectives fixed by and for the citizen, namely the respect of human dignity, the safeguarding of our cultures or the defence of our democracies. And this strong mode of regulation conceived not as an obstruction to freedom of communication but, on the contrary, as a tool to preserve it which fits the challenges awaiting our authorities, cannot be widespread without the active involvement of organizations such as ACARAN.

Definitely, our Network should make the cultural diversity on a worldwide scale possible, as it is expressed in the universal Declaration of UNESCO of 2001, by practicing this ethics of dialogue according to which all the cultures of the world are born free and equal, in association with other important platforms such as MNRA or REFRAM, for a joint work to emphasize the cultural and social objectives of regulation. Thus, ACARAN should also be an opportunity for audiovisual creation and contents pluralism, by facilitating works circulation to make our cultures known, share our talents and make African creations accessible to a large public.

Léopold Sédar Senghor spoke about reaching " ... *modernity without trampling one's authenticity* " .

Our Network, like the institutions composing it, is an extraordinary force of progress in respect of the cultural, social, political and economic problems raised by globalization, because audiovisual communication is a development factor.

In the long path opening the access to new technologies for all, ACARAN should capitalize on the strong identity federating us to become a perfect "watchtower" and also a prevailing integration vector, likely to guarantee a development respectful of political pluralism, cultural diversity, social cohesion and fundamental human rights.

Strengthening our organization mode and setting the means for achieving all our missions, is, finally, the last stake of ACARAN on which all the others depend, and upon which all the expectations are based, those of our respective regulation authorities, but also those of our partners, professionals, media, States and civil societies.